

Un accident avec **une tronçonneuse** ça peut arriver ! Et à vous ?

CIRCONSTANCE DE L'ACCIDENT

Un agent coupait une branche par le dessous.

En voulant remettre la tronçonneuse vers le dessus de la branche pour finir de la scier, la chaîne s'est coincée dans la branche ce qui a provoqué un effet de rebond.

L'agent s'est alors entaillé le tibia .

MESURES DE PRÉVENTION

- Mise à disposition et port obligatoire de la tenue et des EPI adaptés :
 - Casque forestier avec visière
 - Protections auditives
 - Vêtements haute visibilité et anti-coupures spécifique pour le tronçonnage (norme EN 381-5)
 - Chaussures de sécurité résistantes aux coupures de scie à chaîne (norme EN ISO 17249)
 - Gants de travail ajustés
- Formation à l'utilisation de l'équipement de travail – Suivi d'une formation « tronçonnage et élagage »
- Mise en place de consignes de sécurité
- Mise à disposition de la notice d'emploi de la tronçonneuse
- Vérifier le bon état général de la machine (tension et affutage de la chaîne, niveau de carburant et de lubrifiant ...) avant toute utilisation
- S'assurer que les dispositifs de protection sont en place et fonctionnent
- Ne pas travailler de manière isolée
- Baliser le chantier . En cas de travaux aux abords de voirie, installer une signalisation temporaire de chantier



Une trousse de secours à jour, complète et correspondant aux risques de l'activité doit être présente sur le chantier.



CONTACT :

Laëtitia BERGER
Laurent BOUQUET
05 49 49 12 10
prevention@cdg86.fr

